PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 mai 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal temporairement relocalisée au 2002, rue des Lilas, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2025-20014 porte sur la propriété du 48, chemin des Novateurs, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 294 773.

La demande vise à régulariser la localisation d'un sauna ayant été implanté à une distance de 1.4 mètre du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage 14-2006, en vigueur lors de l'émission du certificat d'autorisation, exigeait à l'article 5.18 une distance de 3 mètres avec le bâtiment principal et que le Règlement de zonage 21-2024, en vigueur lors du dépôt de la demande de dérogation mineure, exige à l'article 116 une distance de 3 mètres avec le bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à <u>direction@municipalite.laconception.qc.ca</u>.

Donné à La Conception le 24 avril 2025.

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.gc.ca, le 24 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 24 avril 2025.

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière